COLLEGE EDMOND ALBIUS

académie La Réunion

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 29 novembre 2018 'Séance n° 2'

Le conseil d'administration s'est réuni sous la présidence de Madame la Principale, Madame BOLA, le jeudi 29 novembre.
Le quorum étant atteint, 21 membres votant présents, Madame la Présidente déclare la séance ouverte à 13h55.

Désignation du secrétaire de séance : **Gaétan ALBIN**

I - Organisation administrative et pédagogique

1°) Approbation de l'ordre du jour
2°) Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 8/11/2018

II – Organisation fonctionnement et Organisation financière

1°) Tarifs 2019
2°) Projet de budget 2019

III – Questions diverses

Néant

1°) L'ordre du jour

Madame la Présidente demande une modification de l'ordre du jour : ajout d'un point :

- Convention d'adhésion EMATT (Collège Trois Mares)

Vote 21 >	contre : 0	abstention : 0	pour : 21

L'ordre du jour modifié est voté à l'unanimité des membres présents.

2°) Approbation du PV du 8 novembre 2018.

Mme la présidente demande si des modifications sont proposées pour être apportées au PV du conseil d'administration du 8/11/18. Un représentant de la FCPE demande de modifier le PV à la page 9 sur la partie portant sur le forum des métiers aéronautiques en précisant que la raison de la non-participation des élèves du collège était le coût des bus.

Vote 21 >	contre : 0	abstention : 0	pour : 21

Le procès-verbal du conseil d'administration du 8 novembre 2018 est voté à l'unanimité des membres présents après rectification.

II - Organisation fonctionnement et Organisation financière

1°) Convention d'adhésion EMATT (Equipe Mobile d'Adjoints Techniques Territoriaux) qui a pour objet d'assurer le dépannage et les réparations des appareils de froid climatisation et cuisine des établissements

Vote 21 >	contre : 0	abstention : 0	pour : 21

L'autorisation du chef d'établissement à signer la convention EMATT est votée à l'unanimité des membres présents.

2°) Tarifs 2019

Le gestionnaire explique que les propositions de tarifs 2019 concernent la répercussion de la hausse de 7 centimes sur le prix du repas des commensaux et une mise en adéquation des tarifs des salles avec ceux de la DIFOR ainsi qu'avec les tarifs de la zone pour les pertes et dégradations.

Vote 21 >	contre : 0	abstention : 0	pour : 21

Les tarifs pour 2019 sont votés à l'unanimité des membres présents.

3°) Budget 2019 – Taux de contribution aux charges communes du service SRH

Le gestionnaire explique que ce taux est relatif à la consommation des fluides du service SRH et qu'il permet de payer une partie de ces charges supportées par le collège. Ce taux est de 15,79 % pour 2019.

Vote 21 >	contre : 0	abstention : 0	pour : 21

Le taux de contribution aux charges communes du service SRH voté à l'unanimité des membres présents.

3°) Budget primitif 2019

Le gestionnaire explique que la légère hausse des dotations du Département totalise les 1 447 €. Il rappelle également qu'en 1ère année budgétaire au Collège Edmond Albius, le budget primitif reste donc, sensiblement identique (mêmes masses et équilibres financiers) à celui de 2018, mis à part les 1 447 € d'augmentation.

Vote 21 >	contre : 0	abstention : 0	pour : 21

Le budget primitif pour l'année 2019 est voté à l'unanimité des membres présents.

Aucune question diverse n'ayant été soumise, l'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 15h05.

Les membres du CA ont pu se rafraîchir autour du pot traditionnel.

Fait au Port, le 30 novembre 2018

Le secrétaire de séance

Gaétan ALBIN

La Présidente

Véronique BOLA